



CHARGE DE MISSION « INTELLIGENCE ECONOMIQUE » A L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie : A+
Corps : Commissaire de police, officier supérieur de gendarmerie, tout autre corps de catégorie A+. Poste à pourvoir par voie de mise à disposition.
Emploi : Chargé de mission « intelligence économique »
Localisation : 23, avenue d'Italie 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre de la Justice et du ministre chargé du budget. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère de l'action et des comptes publics. L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

La sous-direction du contrôle est chargée d'exercer les attributions prévues aux 3° et 4° de l'article 3 et à l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016. Les contrôles menés se répartissent en deux catégories :

- les contrôles ouverts à l'initiative du directeur de l'AFA : sont concernés les administrations de l'État, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilité publique, ainsi que certaines sociétés et EPIC ;
- les contrôles de l'exécution des mesures judiciaires imposant la mise en œuvre d'un programme de mise en conformité (convention judiciaire d'intérêt public – CJIP- et peine de programme de mise en conformité - PPMC).



2 – ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité directe du sous-directeur du contrôle, et en étroite collaboration avec le magistrat, chargé de mission auprès du sous-directeur, chargé des relations avec les parquets, le chargé de mission « intelligence économique » :

- coordonne les activités de collecte, de traitement et de diffusion interne de l'information utile à l'exercice des missions de contrôle de l'AFA,
- gère les procédures d'échange d'informations avec certaines parties prenantes en relation avec l'AFA, notamment les services de renseignements, les services fiscaux, les services de police et de gendarmerie, les autorités préfectorales.
- gère les signalements et informations portés à la connaissance de l'AFA, susceptibles de conduire à l'ouverture d'un contrôle ou d'éclairer un contrôle déjà en cours sur les entités publiques et privées relevant de son champ de compétence. Dans ce cadre, il effectue les diligences et recherches nécessaires pour qualifier les signalements et informations portés à la connaissance de l'AFA,
- participe, lorsque la complexité du dossier l'exige, aux opérations de contrôle.

Il contribue également à la définition du programme de contrôle de l'AFA.

3 – QUALITES REQUISES

SAVOIRS

- Droit/règlementation
- Outils informatiques et bureautiques

SAVOIR-FAIRE

- Capacité à recouper les informations
- Aptitude à l'analyse, à la synthèse et à la rédaction
- Capacité d'organisation et d'anticipation
- Travailler en équipe

SAVOIR-ETRE

- Discrétion
- Esprit d'équipe
- Sens des relations humaines
- Force de travail et engagement personnel
- Rigueur



Ce poste s'adresse à un commissaire de police, à un officier supérieur de gendarmerie ou tous autres membres des corps de la fonction publique de catégorie A+, disposant :

- d'une expérience dans l'exploitation du renseignement ;
- d'un intérêt marqué pour la lutte contre la corruption ;
- d'une connaissance du monde de l'entreprise et de l'administration.

La pratique de l'anglais ou d'une autre langue étrangère constituerait un atout.

L'habilitation au secret défense serait également appréciée.

Ce poste est à pourvoir par la voie de la mise à disposition.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste, merci de bien vouloir prendre l'attache de
M. Salvator ERBA, Inspecteur de l'Administration, Sous-directeur du contrôle
Tel : 01 44 87 23 01

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes - rendus d'entretien professionnel sont à transmettre sous forme électronique, de préférence via l'application « Passerelles » ou « PEP » à M. Laurent BARNAUD, Secrétaire Général de l'Agence 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr .